Le 22 juillet 2025

Charte d'engagement du Programme National Nutrition Santé à la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac

Signature ce jour de la charte d'engagement du Programme National Nutrition Santé (PNNS) par Mme Barbara NETO, Présidente de la Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac, et M. Didier JAFFRE, Directeur de l'ARS Occitanie.

L'ARS Occitanie soutient activement les collectivités qui mettent en œuvre une politique de santé dans le domaine de la nutrition. Elles peuvent bénéficier de subventions dans le cadre de contrats annuels ou pluriannuels et d'un accompagnement méthodologique gratuit par *Promotion Santé Occitanie* dans le montage, l'évaluation d'un projet ou la réalisation d'outils.

La communauté de communes d'Artagnan en Fezensac : acteur actif du PNNS

La Communauté de communes d'Artagnan en Fezensac se trouve au cœur du département du Gers. Créée le 18 décembre 2003, elle est aujourd'hui présidée par Mme Barbara NETO. D'une superficie de 376,95 km², la Communauté de communes compte 7 207 habitants qui résident sur le territoire des 25 communes qui la composent : Bazian, Belmont, Bezolles, Caillavet, Callian, Castillon-Debats, Cazaux d'Angles, Gazax-et-Baccarisse, Justian, Lupiac, Marambat, Mirannes, Mourède, Peyrusse-Grande, Peyrusse-Vieille, Préneron, Riguepeu, Roquebrune, Roques, Rozès, Saint-Arailles, Saint-Paul-de-Baïse, Saint-Pierre d'Aubezies, Tudelle et Vic-Fezensac. Fortement rurale, la collectivité est composée de petites communes et dotée d'un bourg-centre, Vic-Fezensac, et d'un bourg secondaire, Lupiac, pour assurer les fonctions essentielles aux habitants. Avec 3 546 habitants, Vic-Fezensac concentre la moitié de la population du territoire.

Depuis le 1er janvier 2023, la compétence Petite-Enfance, Enfance et Jeunesse a été transférée à l'Établissement public de coopération intercommunale (EPCI). Dans ce cadre, la Communauté de communes pilote notamment le Projet Educatif de territoire à l'échelle intercommunale auquel adhèrent 5 écoles, soit 676 enfants concernés. **L'un des axes de ce projet porte sur l'alimentation et son articulation avec les activités physiques.** Par ailleurs, la collectivité est, via son pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays d'Armagnac, engagée dans le Projet Alimentaire de Territoire. De plus, les différents partenaires tels que le Centre social, les professionnels de santé ou les associations locales, portent divers projets en faveur de la nutrition, de l'équilibre alimentaire ou de l'activité physique adaptée auprès de publics variés.

Dans ce contexte, l'intégration au PNNS est la suite logique de la dynamique engagée. Elle permettra de pérenniser et mettre en valeur des actions pour l'ensemble des habitants de la Communauté de communes, quel que soit leur âge : Alimen'Gers (plateforme numérique destinée aux enfants de la maternelle au lycée), Journée Santé et Prévention, actions de sensibilisation sur le temps du goûter, déploiement d'un service de portage de repas pour permettre le maintien à domicile des personnes les plus vulnérables via une alimentation adaptée (en cours), programme « Lait et fruits à l'école » porté par la Chambre d'agriculture (en cours)…

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr **@ARS_OC**

Contacts presse ARS :
Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier) vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier) sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39/ 07 60 37 01 19 (Toulouse) anne.cianfarani@ars.sante.fr

Le Programme National Nutrition Santé

Lancé en 2001, le **Programme National Nutrition Santé (PNNS)** a pour objectif l'amélioration de la santé par la nutrition de l'ensemble de la population. C'est un programme quinquennal gouvernemental dans son 4ème cycle pour 2019-2024, il a été reconduit pour une année supplémentaire jusqu'à fin 2024.

L'alimentation et l'activité physique constituent deux déterminants majeurs et modifiables de l'état de santé de chacune et de chacun. C'est en ce sens, que le Programme National Nutrition Santé (PNNS 4) est déployé par le Ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités pour mobiliser autour de l'importance d'une bonne nutrition pour tous, facteur de développement et de maintien en bonne santé tout au long de la vie. En agissant sur les différents leviers de la nutrition, la promotion d'un bon état nutritionnel contribue à la réduction des facteurs de risque des maladies les plus fréquentes dont souffre la population : maladies cardio-vasculaires, nombreux cancers, obésité, diabète, etc.
Pour être efficaces, les actions mises en œuvre pour améliorer l'état nutritionnel de la population, doivent aussi agir sur des valeurs positives comme la convivialité et le plaisir !

Le sport grande cause nationale en 2024

L'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024 a mis en avant la promotion de l'activité physique et sportive qui a été désignée « Grande Cause Nationale » par le président de la république.

Les 3 objectifs étaient de :

- Mettre le sport au cœur des politiques publiques et du pacte républicain ;
- Mobiliser les acteurs du sport et toutes les forces vives du pays pour valoriser la place du sport en France ;
- Inciter les Français à faire davantage d'activité physique et sportive.

François Carré, Professeur en cardiologie, Président du collectif *Pour une France en forme*

« Nous sommes face à un tsunami sociétal d'inactivité physique et de sédentarité »

Il y a urgence à adopter des modes de vie moins sédentaires, plus actifs, à fortiori dans un contexte d'addiction toujours plus forte aux écrans.

La sédentarité est la 4ème cause de mortalité et la 1ère cause de mortalité évitable :

- Un adulte est assis en moyenne 12h dans une journée de travail, 9h dans une journée non travaillée.
- L'inactivité est aujourd'hui la cause de 9% des décès en France.
- 80% des 11-17 ans sont en dessous des seuils d'activité physique recommandés par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) en 2020.

L'addiction aux écrans aggrave la situation :

- Les enfants et adolescents passent en moyenne 4h par jour devant les écrans ;
- 80% des adultes passent 3h devant un écran chaque jour.

Ces 2 facteurs se combinent et s'aggravent :

- 95%* de la population adulte en France est à risque sanitaire par manque d'activité physique ou un temps trop long passé assis.
- 66%* des adolescents font face à un risque sanitaire préoccupant du fait de la combinaison entre trop grande inactivité et dépendance aux écrans.

* selon l'ANSES

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr **@ARS_OC**

Contacts presse ARS :
Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39/ 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr

Les orientations nationales et régionales

Le PNNS s'inscrit dans les orientations de la Stratégie nationale de santé dont un des défis est de permettre à tous de vivre plus longtemps en bonne santé, par la prévention, la promotion de la santé et l'accompagnement à tous les âges de la vie.
Il s'articule avec d'autres plans nationaux portés par d'autres ministères (agriculture, transition écologique et cohésion des territoires, solidarités et des familles, éducation nationale) à travers l'approche d'une seule santé « One Health » et notamment la Stratégie Nationale Sport Santé 2019-2024 qui porte l'ambition de (re)mettre l'ensemble des Français en mouvement sur tous les territoires, de déployer des pratiques adaptées accessibles et encadrées et de faire reconnaitre pleinement le rôle majeur des activités physiques et sportives pour la santé physique et mentale de chacun.

Le Projet régional de santé 2023-2028 de l'ARS Occitanie prévoit dans son objectif « Poursuivre la mobilisation de tous en agissant sur les principaux déterminants de santé, notamment du cancer et des maladies chroniques », inscrit dans l'engagement 1 « Dynamiser et adapter la prévention et la promotion de la santé aux âges clés et aux milieux de vie » : le renforcement des initiatives locales en matière de nutrition via le dispositif CHARTE D'ENGAGEMENTS PNNS et l'accompagnement des opérateurs œuvrant dans le champ de la précarité en lien avec les territoires : Contrats Locaux de santé et Projet Alimentaire Territorial.

Charte d'engagements PNNS : agir ensemble

La charte d'engagements du PNNS, au travers de ses engagements, permet de valoriser l'ensemble des structures qui mettent en place des actions de prévention de la santé en nutrition auprès des habitants d'une collectivité.

Signer la charte, c'est l'occasion pour chaque collectivité active de valoriser des actions qu'elle mène déjà, d'impulser une dynamique territoriale, d'agir pour les habitants et avec eux, de mener une politique nutritionnelle globale, de rassembler ses services autour du PNNS, d'intégrer le PNNS dans ses contrats locaux de santé.

Par leur grande proximité et la diversité de leurs missions, les collectivités territoriales sont le lieu privilégié pour expérimenter et diffuser la politique de santé nutritionnelle pour tous. Les collectivités jouent donc un rôle essentiel pour la mise en place d'actions de santé au plus près de leurs concitoyens avec un accent particulier pour les personnes vulnérables.

1 Ce sont les documents produits par le PNNS ou créés localement et validés dans le cadre de la procédure d'attribution du logo du PNNS. Voir www.mangerbouger.fr et reseau-national-nutrition-sante.fr/fr/fr-les-supports-conformes-au-pnns.html

Agence Régionale de Santé Occitanie
26-28 Parc Club du Millénaire
1025 rue Henri Becquerel
CS 30001 - 34067 Montpellier cedex 2

www.occitanie.ars.sante.fr **@ARS_OC**

Contacts presse ARS :
Vincent DROCHON 04 67 07 20 57 / 06 31 55 11 77 (Montpellier)
vincent.drochon@ars.sante.fr
Sébastien PAGEAU 04 67 07 20 14 / 06 82 80 79 65 (Montpellier)
sebastien.pageau@ars.sante.fr
Anne CIANFARANI 05 34 30 25 39/ 07 60 37 01 19 (Toulouse)
anne.cianfarani@ars.sante.fr